

# COMMUNIQUÉ

# Diminuer les émissions de moitié d'ici 2050 - L'aviation présente ses cibles à Copenhague -

8 décembre 2009 (COPENHAGUE) – L'Association du transport aérien international (IATA) se présente à Copenhague avec les cibles environnementales de l'industrie aérienne. Les transporteurs aériens, les aéroports, les fournisseurs de services de navigation aérienne et les avionneurs réclament une approche mondiale pour réduire les émissions de l'aviation et sont unis dans un engagement commun en vue de (1) améliorer l'efficacité énergétique de 1,5 % par année en moyenne d'ici 2020, (2) stabiliser les émissions de carbone d'ici 2020 grâce à une croissance neutre en carbone, et (3) obtenir une réduction nette des émissions de carbone de 50 % d'ici 2050, par rapport au niveau de 2005.

« Nous sommes la seule industrie mondiale à se présenter à Copenhague avec un solide dossier d'antécédents et un engagement à réduire nos émissions de moitié d'ici 2050. Ces cibles démontrent clairement que l'industrie aérienne devance même les organismes de réglementation dans son approche concernant les changements climatiques » a déclaré M. Giovanni Bisignani, directeur général et chef de la direction de l'IATA, alors qu'il présentait la position de l'industrie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Copenhague.

La présentation de M. Bisignani se faisait dans le cadre d'une réunion officielle spéciale organisée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'agence spécialisée des Nations Unies dans le domaine de l'aviation. Le Protocole de Kyoto attribue à l'OACI la compétence en ce qui concerne les émissions de l'aviation internationale. Au cours de ses 65 années d'existence, l'OACI a travaillé avec l'industrie pour créer des normes mondiales que les gouvernements du monde entier ont mises en œuvre pour assurer la sécurité, la sûreté et l'efficacité de l'aviation, ainsi que sa responsabilité environnementale.

M. Bisignani a pressé les gouvernements d'agir : « Le seul moyen d'atteindre nos objectifs est de travailler en coopération avec les gouvernements au sein de l'OACI. Je demande aux gouvernements réunis à Copenhague de clairement mandater l'OACI pour qu'elle revienne à la conférence COP-16 avec une approche sectorielle mondiale qui permettra à l'industrie aérienne d'afficher des résultats concrets par rapport à des cibles concrètes ».

Une approche sectorielle mondiale, dans le cadre de l'OACI, en vue de gérer les émissions de l'aviation, assurera des règles du jeu équitables. Cette approche comporte trois éléments principaux :

- Une comptabilisation intégrale des émissions de l'aviation en tant que secteur industriel mondial, et non par État.
- Une coordination mondiale des mesures économiques pour faire en sorte que l'aviation ne paie qu'une seule fois pour ses émissions.
- L'accès aux marchés mondiaux du carbone.

### Tenir compte des besoins des pays en développement

Une approche sectorielle mondiale coordonnée par l'OACI pourrait tenir compte à la fois des besoins des pays développés et de ceux des pays en développement. « Le concept de responsabilités communes mais différentiées n'a jamais été un obstacle au transport aérien. À titre d'exemple, l'OACI s'est attaquée au problème du bruit en collaborant avec l'industrie. Nous avons établi des normes mondiales qui tenaient compte des besoins des pays développés et de ceux des pays en développement. Aujourd'hui, le transport aérien est 75 % moins bruyant qu'il y a quarante ans. En travaillant ensemble de cette façon, nous pouvons relever le défi environnemental », a expliqué M. Bisignani.

## Une stratégie qui donne déjà des résultats

L'industrie de l'aviation s'emploie déjà à atteindre ses objectifs concernant les changements climatiques au moyen d'une stratégie fondée sur quatre piliers. Cette stratégie porte sur les investissements dans les nouvelles technologies, l'amélioration des opérations de vol, la construction d'infrastructures efficientes et les mesures économiques positives.

« La stratégie unifiée de l'industrie va bien au-delà des mots. Le raccourcissement des routes aériennes, la généralisation des bonnes pratiques de gestion du carburant et l'utilisation de techniques d'atterrissage plus efficientes sont parmi les mesures que nous mettons en œuvre pour réduire les émissions. Depuis 2004, notre stratégie à quatre piliers a permis d'économiser plus de 70 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. L'an dernier, l'empreinte carbone de l'aviation se situait juste au-dessous de 670 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Ce chiffre diminuera de 7 % cette année – 5 % en raison de la récession et 2 % attribuable directement à notre stratégie », selon M. Bisignani.

Dans une perspective d'avenir, M. Bisignani a souligné le potentiel des biocarburants viables. « Il y a quelques années, ce n'était qu'un rêve. Aujourd'hui, nous pouvons dire que cinq transporteurs aériens les ont testés avec succès. Ils sont sûrs et ils ont le potentiel de réduire notre bilan carbone de 80 % sur l'ensemble du cycle de vie du carburant. Nous nous attendons à une certification d'ici 2011 au plus tard. Nous avons fait nos devoirs en toute diligence. Maintenant, les gouvernements doivent créer les cadres de travail juridique et fiscal permettant leur commercialisation et leur distribution », a conclu M. Bisignani.

– IATA –

#### Contact:

Anthony Concil
Directeur des communications corporatives

Tél.: + 41 22 770 2967

Courriel: corpcomms@iata.org

#### Notes aux rédacteurs :

1. L'IATA est l'association mondiale qui regroupe l'industrie aérienne. Les 230 compagnies aériennes membres de l'IATA assurent 93 % du trafic aérien international régulier.

- 2. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est l'agence spécialisée de l'ONU en matière d'aviation civile internationale.
- 3. En octobre 2009, l'OACI a tenu une réunion de haut niveau sur l'environnement. La réunion a confirmé le désir des gouvernements d'aborder les questions touchant l'aviation et les changements climatiques par l'intermédiaire de l'OACI. La réunion a donné lieu à une déclaration énonçant les engagements suivants : (1) les États doivent coopérer pour améliorer l'efficacité énergétique de 2 % en moyenne par année d'ici 2050; l'OACI et les États contractants devront évaluer la possibilité d'adopter des cibles plus ambitieuses d'ici la prochaine assemblée générale de l'OACI (2010), en considérant les engagements collectifs de l'industrie et les besoins spéciaux des pays en développement; (3) L'OACI devra établir le processus de développement d'un cadre de travail pour l'établissement de mesures économiques; et (4) l'OACI et les États contractants doivent favoriser le développement et l'utilisation de biocarburants viables.